

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 27 octobre 2014 à 20h00
Présidence : M. Thierry Cretegy
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la boursière Mme I. Ciampi ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

L'ordre du jour faisant partie de la convocation est accepté à l'unanimité.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 15 septembre 2014
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis municipal N° 06/2014 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2015**
6. Propositions individuelles

1. Appel

30 Conseillers participent à la séance, 17 excusés, 3 absents
Quorum juste atteint

2. Procès-verbal du 15 septembre 2014

- M. M.-O. Christinat, remarque de détail, son intervention p. 21~~9~~5, suggère d'appeler le passage pour piéton « En Fin ».
- Mme V. Hüsler, p. 2197, milieu de page sur sa première intervention à compléter par : « il serait insensé de réaliser la nouvelle installation de chauffage avant les travaux d'isolation du bâtiment et par conséquent d'un surdimensionnement ».

Procès-verbal accepté à la majorité.

3. Communications du Président

Résultats des votations fédérales du 28 septembre 2014 :

- Stop à la TVA discriminatoire
Refusée par 193 voix contre 543
- Initiative pour une caisse publique d'assurance maladie
Acceptée par 411 voix contre 340

Participation : 53 %

Nouvelles du projet de révision du règlement du conseil.
M. T. Cretegnny remercie la Municipalité pour le retour du projet qui lui a été soumis et pour les remarques constructives.
Le groupe de travail se réunira dans 2 semaines pour la finalisation avant envoi pour validation au Canton. Puis préavis pour le début de l'année prochaine.

4. Communications de la Municipalité

a) M. Michel Roulet, Syndic

- Plan de quartier l'Oche et la Combe

Suite à l'adoption de ce plan avec plusieurs amendements le 30 juin dernier, ce dernier a été soumis à l'enquête complémentaire du 06 septembre au 05 octobre 2014. Cette procédure n'a donné lieu à aucune intervention. Le dossier peut donc être transmis pour approbation par la Cheffe du département du territoire et de l'environnement.

- Littoral Parc – PAC n°299 bis

Cette nouvelle mouture du plan d'affectation cantonal a été soumise à l'enquête publique en octobre 2010, soit il y a 4 ans déjà. Les 4 communes avaient émis une opposition sur certaines dispositions du plan. Il y a eu également une dizaine d'interventions privées. En novembre 2011, le département nous a signifié qu'il rejetait tous les griefs et approuvait le plan n°299 bis. Nous avons déposé un recours au tribunal cantonal (CDAP). Au total, 9 recours ont été déposés. Le traitement de ces recours a été complexe et long. Les arrêts sont enfin tombés le 07 octobre dernier.

Résultat des 9 recours:

- 1 a été retiré,
- 1 a été rapidement écarté, car pas qualité pour agir,
- 1 concernant une question de taxe a été rejeté,

Et les 6 derniers, dont celui des communes ont été admis avec suite de frais et dépens à charge du Canton.

Les points que nous avons soulevés sont renvoyés à l'état pour être corrigés dans le sens des considérants qui rejoignent la position que nous défendions.

b) M. L.-D. Martin

--

c) M. R. Corthay

Salle polyvalente, après une année d'exploitation la production du panneau photovoltaïque estimé à 87'000kwatt an a finalement produit depuis septembre 2013 à août 2014 105'000kwatt.

Place du village, changement des balises, comme vous avez pu le voir en arrivant, qui étaient dans tous les sens, pas assez haute, est en cours de réalisation.

d) M. J. M. Fernandez

--

e) M. P. de Mestral

La municipalité, dans le cadre d'une réflexion sur la mobilité douce, notamment l'accès facilité et sûr, à pieds ou à vélos des bâtiments scolaires de la commune, a initié un projet de chaussée ou trottoir mixte, cohabitation des piétons et des cyclistes sur une bande d'une largeur de trois mètres ou cela est possible. Le projet concerne le trajet depuis le giratoire de Bellefontaine (Plantay, Buchillon) jusqu'aux collèges des Communaux. Le bureau de géomètre travaille sur un plan, qui dans un premier temps sera envoyé au canton pour avoir un avis sur sa conformité. Nous vous informerons sur les avancées de ce projet.

5. Préavis municipal N° 06/2014 relatif à l'arrêté d'imposition pour 2015-2016

La parole est donnée à M. M. Thomson (rapporteur) pour la commission des finances qui lit les conclusions :

La commission des finances composée de M. F. Magnollay (Président), de MM J. Buclin, R. Demont, J.-L. Rochat, M. Thomson (rapporteur) et C. Delétra, à la majorité propose au Conseil :

1. De maintenir, pour l'année 2015 et 2016, le taux à 61 % de l'impôt cantonal de base (100%) sur :
 - a) L'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers
 - b) L'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales
 - c) L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.
2. De maintenir l'impôt foncier proportionnel, sans défalcation des dettes, basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles
3. De maintenir les rubriques 6 à 13 de l'arrêté 2015 – 2016 au taux de de 2014
4. D'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016
5. D'autoriser la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015

Discussion

- M. C. Delétra, au nom de la commission des finances remercier la Municipalité ainsi que la boursière pour avoir eu en même temps la présentation du budget. Cela faisait environ 8 ans qu'on le demandait et c'est plus facile de travailler avec.

- M. B. Gmür, un projet de budget et un taux d'imposition devraient donner un éclairage sur le futur, l'avenir, les projets, etc. Il a été un peu étonné de voir dans le rapport de la commission des finances la mention suivante : « la commission des finances a passé en revue le plan d'investissement 2012-2017 et l'état des préavis », aucun commentaire suite à ce passage en revue. Dommage car encore une fois le budget et le taux d'impositions sont les outils qui nous permettent de faire des choses de 2012 à 2017. Alors qu'avez-vous pensé à la commission des finances de ce fonds d'investissement ? Y-a-t-il eu des commentaires, en avez-vous discuté ? Est-ce en adéquation avec les 61% ?

- M. M. Thomson, on a effectivement vu le plan d'investissement et il n'y a plus grand-chose pour les années à venir. Source Jotterand, rénovation du collège intercommunal Etoy-Buchillon et rénovation du vestiaire du foot. Pas de grosses dépenses. On est plutôt à l'aise avec ce plan.

- M. B. Gmür, cela donne un peu l'impression que moins on en fait mieux on se porte. Se demande, par exemple, la réfection des vestiaires du foot, on attend depuis de nombreuses années. Ne faut-il pas anticipé un peu. Quitte à étaler sur 2 – 3 ans. Attendre 2016 pour ça, trouve dommage, c'est quand même un objet, relativement modeste, mais qui est assez urgent.

- M. C. Delétra, la réflexion qui a été faite en regardant ce budget et l'arrêté d'imposition c'est : quels sont encore les investissements qui sont encore prévus de faire d'ici 2016. On voit comme a dit M. M. Thomson qu'il y a en effet plus grand-chose selon le plan d'investissement. On voit en regardant le budget qu'il y a un léger déficit. Donc de l'avis de la commission des finances il n'y a pas d'intérêt à vouloir augmenter les impôts, le déficit n'étant pas de nature à le faire, cela ne justifie pas une augmentation. De même si nous devons procéder à la rénovation des vestiaires du foot, on a la possibilité d'emprunter à des taux qui sont très intéressants. Cette rénovation n'est pas une priorité pour cette année (locaux certes petits, mais salubres).

La parole n'étant plus demandée, le débat est clos et nous passons au vote :

Points :

1. De maintenir, pour l'année 2015 et 2016, le taux à 61 % de l'impôt cantonal de base (100%) sur :

- a) L'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers
- b) L'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales
- c) L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

Accepté à l'unanimité

2. De maintenir l'impôt foncier proportionnel, sans défalcation des dettes, basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles

Accepté à l'unanimité

3. De maintenir les rubriques 6 à 13 de l'arrêté 2015 – 2016 au taux de de 2014

Accepté à l'unanimité

4. D'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016

Accepté à l'unanimité

5. D'autoriser la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015

- **Accepté à l'unanimité**

6. Propositions individuelles

- M. R. Demont, avait déjà demandé il y a quelques conseil (peut-être il y a 2 ans) que le nom des absents sans excuses soient mentionnés dans le PV. Cela se faisait avant, ça motive un petit peu ceux qui sont absents sans excuses à venir aux séances. Trouve assez déplorable ce soir qu'il y ait si peu de monde. Les dates des séances sont communiquées en début d'année. Si on avait augmenté les impôts de 10% on aurait eu plus de monde. Mal fait car on est aussi là pour appuyer la Municipalité.

- M. T. Cretegy, cela est noté, la question était aussi de savoir si tout le monde avait le bon N° de téléphone du président.

- M. F. Chappuis, la dernière séance s'était enquis auprès des responsables de la Municipalité, concernant l'état de la fontaine au refuge d'Etoy et a le plaisir de constater que le chevrier a bien travaillé et que l'on peut à nouveau s'abreuver. Merci à ceux qui ont poussé le chevrier à agir avec conséquence.

- Mme I. Golay, est-il possible de changer ou réparer la pendule du collège qui ne donne pas le bon horaire. Il semblerait que cela fasse plusieurs années que cela ne fonctionne plus. Egalement, concernant les barrières qui sont changées, car un peu de travers et pas assez hautes, étonnée que vers les petits escaliers, en bas à droite du bâtiment communal toujours pas de barrières de sécurité sur le petit mur afin d'éviter la chute d'enfants.

- Mme S. Thury, a entendu une remarque concernant l'école avec des horaires scolaires qui ont changés et l'école sonne toujours ¼ heure avant que les cours commencent et que cela ne correspond plus maintenant.

- Mme I. Golay, ce matin l'école sonne à 8h10 et non plus à 8h15 mais ce matin c'est M. D. Pagot qui est venu avec un porte-voix annoncer aux enfants qu'ils devaient rentrer car la sonnerie était en panne. Probablement un problème de changement d'horaire, de minuterie ...

- M. J.M. Fernandez, à l'école les sonneries sont les suivantes : 5min avant la deuxième qui est la rentrée pour le début des cours. Dès la première sonnerie, les profs sont responsables des enfants. Donc 08h10 et 08h15, dans tous les collèges c'est comme ça. Aux Communaux la première sonnerie est à 07h40 et la rentrée à 07h45 pour les 7 / 8. Et pour les 5 / 6 la première sonnerie est à 08h25 et la rentrée à 08h30.

- M. J.-M. Schlaeppli, demande à M. de Mestral, concernant la piste cyclable, que représentent les 3m ?

- M. de Mestral, c'est le trottoir coté Lausanne qui est élargi. Trottoir mixte.

- Mme T. Séverin, interpellation de la part de plusieurs parents d'enfants d'Etoy qui sont scolarisés à Buchillon par rapport à la sécurité et aux transports. Problèmes avec les horaires des bus, des bus qui n'arrivent pas toujours dans le même sens, des enfants qui sont sur un trottoir sans barrières, des enfants qui se poussent qui courent dans tous les sens, qui attendent le bus, qui traversent la route sans regarder, etc. pas d'adultes qui supervisent. Des enfants qui ratent leur bus. Beaucoup de soucis, d'inquiétudes et de mécontentement de la part des parents. La commune de Buchillon n'est pas toujours très réceptive à ces inquiétudes, les enfants de Buchillon d'étant pas confronté à ce problème. Que peut-on faire au niveau de la sécurité des lieux. Mettre un adulte pour la surveillance.
- M. J.M. Fernandez, note qu'une interpellation a été faite auprès de l'ASSAGIE qui traite ce problème-là. Le responsable des transports est sur l'affaire et cela a été encore aujourd'hui discuté en séance de comité directeur. Les choses vont suivre leur cours.
- M. M.-O. Christinat, pratique assez souvent le parcours Vita d'Aubonne qui est très agréable, plaisant et bien fréquenté. Est-ce qu'il n'a jamais été question d'en faire un à Etoy ?
- La Municipalité se concerta et prend acte.
- M. de Mestral, pense que c'est une excellente idée. A discuter au sein de la Municipalité.
- M. D. Grand, a décidé d'être sérieux.
- M. J.-M. Schlaeppli, remercie toutes les Conseillères et tous les Conseillers pour le bon CFF pour un voyage (Paris).

Séance levée à 20 h 45

Prochain rendez-vous : lundi 08 décembre 2014 à 19h00

Le Président

Thierry Cretegy



La Secrétaire

Isabelle Vouillamoz